

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (1/2)

Envoyé en préfecture le 10/06/2021
 Reçu en préfecture le 10/06/2021
 Affiché le 11/06/2021
 ID : 082-228200010-20210601-CP2021_06_33-DE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BESSENS Mise en sécurité de l'église. BCTR/00003232	158 436 €	156 954 €	18 %	<u>28 251 €</u>
2) CAZES-MONDENARD Rénovation de la garderie d'été. BCTR/00003296	12 974 €	12 574 €	24%	<u>3 017 €</u>
3) FENEYROLS Mise en conformité et aménagement des locaux techniques. BCTR/00003261	5 794 €	5 794 €	45 %	<u>2 607 €</u>
4) GRISOLLES Aménagement du centre animation jeunesse. BCTR/00003303	23 114 €	23 114 €	12 %	<u>2 773 €</u>
5) GRISOLLES Rénovation de la toiture du bâtiment Campadou. BCTR/00003263	25 192 €	25 192 €	12 %	<u>3 023 €</u>
6) LAVIT DE LOMAGNE Réfection des façades de la Mairie. BCTR/00003343	8 400 €	8 400 €	18 %	<u>1 512 €</u>
7) MOISSAC Remplacement de l'ascenseur de l'Hôtel de ville - mise aux normes accessibilité. BCTR/00003337	57 500 €	57 500 €	12 %	<u>6 900 €</u>
8) MOISSAC Rénovation intérieure de l'église St Julien. BCTR/00003336	38 764 €	38 764 €	12 %	<u>4 651 €</u>
9) VERDUN SUR GARONNE Renforts des pignons du bâtiment de la Mairie. BCTR/00003266	29 452 €	29 452 €	18 %	<u>5 301 €</u>

RÉHABILITATION ET CRÉATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX (SUITE 2/2)

Envoyé en préfecture le 10/06/2021
 Reçu en préfecture le 10/06/2021
 Affiché le 11/06/2021
 ID : 082-228200010-20210601-CP2021_06_33-DE

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
10) DONZAC Installation de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments communaux et pompe à chaleur à la résidence Belleperche. BCTR/00003241	159 255 €	152 127 €	18 %	<u>27 382 €</u>
11) ESCAZEAX Réhabilitation et rénovation énergétique de la Mairie et des logements. BCTR/00003162	286 580 €	285 580 €	45 %	<u>128 511 €* </u>
Observation : (*) subvention à verser en annuités				

**TOTAL:..... 85 417 € (en capital)
 128 511 € (en annuités)**

Le Président,

Christian ASTRUC